



Commune de MUILLE-VILLETTE

Date de la
convocation :
17/11/2025

Nombre de
conseillers
municipaux :
13

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal

Séance du 29 janvier 2026

Présents : MM. BALIQUE Xavier, BERTON François, BOURBIER Fabien, LESUEUR Fabrice, SERT Myriam, SLOSARCZYK Eric, SLOSARCZYK Florian, CHOPIN Brigitte, CHOPIN Yohann, THOMAS Mickaël, VAILLANT Jean-Pierre.

Absents : MM. POULLE Inès

Procurations : M. TREFCON Arthur à M. SLOSARCZYK Florian

Secrétaire de séance : M. BALIQUE Xavier

Le Conseil Municipal de Muille-Villette, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 29 janvier 2026 à 19h00, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Florian SLOSARCZYK, Maire.

Demande a été faite concernant le nombre d'absence de M. TREFCON, après vérification, l'absence de ce jour est la troisième consécutive.

M. VAILLANT revient sur la décision modificative et demande toutes les factures des achats, prestations, énergies et fournitures. M. Le Maire explique que les factures seront fournies au prochain conseil municipal.

M. VAILLANT souhaite que lorsque les membres du conseil municipal refusent une action, la raison soit également notée.

M. CHOPIN revient sur le tarif de l'installation des cuisines. En effet, chaque cuisine a coûté 2004€.

M. VAILLANT revient sur le tarif du bus, et les trajets. Mme CHOPIN exprime son avis sur le tarif de celui-ci.

M. VAILLANT revient sur le fait d'avoir voté pour des projets mais jamais pour les réalisations et demande des preuves. M. VAILLANT reproche de ne pas être informé des travaux, M. SLOSARCZYK Eric répond que ceux-ci ont été réalisés par le personnel et les bénévoles.

M. THOMAS revient sur le coût du terrassement du mini-golf car il ne comprend pas comment celui-ci a pu être gratuit.

Délibération n°1 – Approbation du compte rendu du 21 novembre 2026

Le compte rendu du 21 novembre 2025 est approuvé à 8 voix contre 4.

Délibération n°2 – Autorisation de signature pour le projet « Voie Douce » entre Muille-Villette et Golancourt.

Le Maire laisse la parole à M. DUMOULIN Florian, directeur du pôle aménagement et attractivité du territoire à la CCES, afin qu'il puisse répondre aux questions que le conseil municipal quant à l'avancée du projet, aussi bien financièrement (modifications des tarifs suite au choix de l'entreprise pour la réalisation du projet) que physiquement (début des travaux pour le 12 février 2026).

DEPART DE M. BALIQUE APRES ALTERCATION AVEC M. VAILLANT A 19h34, avant le vote.

L'autorisation de signature pour le projet « Voie Douce » est approuvée à 8 voix contre 3 abstentions.

Délibération n°3 – Adhésion au contrat statutaire groupe 2026/2030

Dans le cadre de la couverture des risques financiers liés aux absences du personnel, le CDG a engagé pour le compte des collectivités qui lui en ont confié le mandat, une procédure de marché négocié visant à la souscription d'un contrat d'assurance statutaire à adhésion facultative pour la période 2026/2030. Celui-ci, attribué à la compagnie CNP Assurances avec l'intermédiaire de Relyens, a pour objet de garantir les collectivités contre les charges financières résultant des obligations de maintien de rémunération de leurs agents.

L'adhésion au contrat statutaire groupe 2026/2030 est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°4 – Choix de l'artiste pour l'embellissement du poste ENEDIS, rue Nouvelle

Il est demandé au conseil municipal de choisir entre deux artistes pour l'embellissement du poste ENEDIS, rue Nouvelle : M. Pierrard, qui propose un modèle noir et blanc ou couleurs, et K2B Graff qui propose un style graphique différent.

Mme CHOPIN fait remarquer une erreur de date sur le projet K2B Graff à rectifier.

La prime exceptionnelle est approuvée à 8 voix pour K2B Graff contre 3 voix pour la version couleurs de M. Pierrard

Délibération n°5 – Questions diverses

M. Le Maire répond aux questions posées par écrit à MM CHOPIN Yohan, VAILLANT Jean-Pierre et Mme CHOPIN Brigitte et THOMAS Mickaël.

Mme CHOPIN fait remarquer le coût des décors de Noël, M. SLOSARCZYK répond que c'est grâce aux économies réalisées.

Mme Fix, présidente de l'association LUNARIA répond aux questions du conseil municipal.

Mme CHOPIN pose des questions sur les primes touchées par les agents, M. le Maire explique les actions en cours entre le CDG 80 et la sous-préfecture à ce sujet. Les primes ne peuvent pas être remboursées.

La séance est levée à l'issue de l'ordre du jour à 19h56.

Pour copie conforme,

Fait à Muille-Villette, le 3 février 2026

Le Maire,

Florian SLOSARCZYK

